

Blog Note(S)

La lettre de Conservatoires de France

N° 38 - Février 2010

EDITO

Cent fois sur le métier...

Sommaire n° 38

1 EDITORIAL

2 TERRITOIRES

Des orchestres de steel drums dans les écoles ZEP de Saint-Herblain

4 MÉTIER

Du CEPI à l'enseignement supérieur : immobilisme et précipitation

Humeur : « Et n'oubliez pas que l'école est prioritaire ! »

8 DOSSIER

L'éducation artistique à l'école : au carrefour des missions et des contradictions

14 NOUVELLES

- Publications
- Courriers et rencontres
- AG des 20 ans de CdF
- Bulletin d'adhésion 2010

16 REGARD

« Osons la polémique », par Laurent Brethome, artiste-enseignant

Certains éléments de notre contexte professionnel peuvent nous donner parfois le sentiment d'assister à un perpétuel recommencement, voire à un retour vers d'anciennes conceptions que l'on croyait révolues.

« Et si l'année à venir pouvait être celle de l'enseignement supérieur ? Ou du moins, celle de sa remise en ordre tant attendue ? ». C'est ainsi que débutait un édito d'une Lettre d'info... de novembre 2001. On peut constater que, dans ce domaine comme dans d'autres, les préoccupations sont toujours les mêmes et que, si des avancées sont à prendre en compte, il reste aujourd'hui beaucoup d'interrogations et souvent les mêmes inquiétudes. La mise en place des pôles d'enseignement supérieur est fragile, difficilement lisible, sans cohérence nationale, chacun des sites essayant de se démarquer.

Surtout, la place de la formation pédagogique est remise en cause dans les cursus menant au DNSPM⁽¹⁾. Le travail effectué par les CEFEDM⁽²⁾ depuis vingt ans - certains de ces centres sont même menacés dans leur existence - est ainsi superbement ignoré. Les disciplines « non classiques » sont quasi-inexistantes. Comment feront

élèves et professeurs pour s'y retrouver à la rentrée prochaine ?

Et puis perdue toujours le feuilleton sans fin de la mise en œuvre du CEPI-COP-DNOP⁽³⁾, le transfert des crédits de l'Etat étant sans cesse repoussé, les responsabilités pas encore assumées...

Ainsi, beaucoup de questions subsistent à l'aube d'une année 2010, année d'élections et d'incertitudes dans nos régions.

Nous pourrions y ajouter le transfert aux centres de gestion des concours et des examens organisés depuis près de vingt ans par le CNFPT⁽⁴⁾, qui a pour effet de repousser encore l'échéance d'une éventuelle titularisation pour des enseignants et des directeurs. On peut évoquer également les contenus et les modalités des apprentissages artistiques dans les programmes de 2008 de l'Éducation nationale, la nouvelle organisation de l'école et le peu de place

qu'elle semble laisser aux intervenants en milieu scolaire.

Plutôt que d'en être le spectateur démobilisé ou attristé, **Conservatoires de France** continue à faire de ces questions l'une des priorités de ses actions et s'efforce de faire entendre la voix de la profession auprès de la future ex-DMDTS⁽⁵⁾ et des instances nationales, notamment les associations d'élus.

Et malgré toutes ces incertitudes, ces blocages, ces contraintes, les acteurs du terrain continuent, eux aussi, à mettre en œuvre des projets artistiques et éducatifs variés, convaincus qu'au-delà des problèmes de moyens budgétaires et des tergiversations politiques, il faut surtout, pour les mener à échéance, des personnes compétentes et donc formées !

Jean-Yves Fouqueray,
président de
Conservatoires de France

- 1) DNSPM : Diplôme national supérieur professionnel de musicien.
- 2) CEFEDM : Centre de formation des enseignants de la musique.
- 3) CEPI : Cycle d'enseignement professionnel initial. Libellé devenu « Cycle d'orientation professionnelle » (COP), sanctionné par l'obtention d'un « Diplôme national d'orientation professionnelle » (DNOP).
- 4) CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale.
- 5) DMDTS : Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles.

Des orchestres de steel ZEP de Saint-Herblain

A quelle occasion s'est mis en place ce nouveau dispositif « Orchestres de steel drums » dans toutes les écoles ZEP ?

Jean-François Fourichon : Située dans l'agglomération nantaise, la ville de Saint-Herblain avait déjà développé un important partenariat avec les structures d'accueil de la petite enfance et les écoles maternelles et élémentaires publiques de son territoire grâce à son école de musique (CRC).

C'est dans le cadre de la construction de sa future maison des arts (ouverture fin 2010), et plus largement d'une importante opération de renouvellement urbain que par la suite le CRC a mis en place un dispositif couvrant l'ensemble des écoles élémentaires et collèges ZEP de la ville, en partenariat avec le service Education de la ville et l'Education nationale. Ainsi, depuis septembre 2008, tous les enfants des quartiers ZEP de la ville inscrits en CM1 et CM2 pratiquent le steel drum dans le temps scolaire à raison de deux séances par semaine.

Pourquoi avoir choisi le steel drum comme instrument de musique ?

J.-F. F. : Ou plutôt l'orchestre de steel drums ! C'est tout d'abord pour son intérêt artistique et pédagogique : véritable richesse dans le répertoire, apprentissage collectif et oral, qualités acoustiques permettant la production de concerts en extérieur, lien historique et de tradition avec la transcription possible de musiques dites « savantes », technique instrumentale accessible permettant d'entrer collectivement dans la produc-



PHOTO : VILLE DE SAINT-HERBLAIN

Ce qui prime, c'est l'intérêt artistique et pédagogique d'un orchestre...

tion d'œuvres musicales et de passer d'un instrument - rôle - à un autre. Il faut ajouter que l'apprentissage du steel drum s'effectue exclusivement de manière orale et collective.

Ensuite, je dirais que par sa « philosophie » l'orchestre de steel drums répondait pleinement à la volonté politique d'ouverture du futur outil culturel aux habitants du quartier : à l'instar des fanfares d'antan, le steel drum permet de rassembler des musiciens expérimentés et des débutants au sein d'un même orchestre, sans obligation d'acquisition de matériel individuel, et donc de « travail à la maison pour progresser ». Les qualités sonores de l'instrument et les répertoires abordés permettent d'aller au devant d'un public qui ne ferait pas forcément la démarche de s'inscrire dans un apprentissage classique. L'orchestre de steel drums est un espace qui rapproche les habitants de

nos élèves, de nos enseignants, et du conservatoire.

Comment cela fonctionne-t-il ?

J.-F. F. : Chaque classe de CM1 et CM2 constitue un orchestre, soit quinze classes pour quatre écoles, ce qui représente plus de 300 élèves. Les quatre musiciens intervenants du CRC co-encadrent chacun un cours avec le musicien « spécialiste » de la discipline. Il y a deux répétitions d'une durée de 45 minutes chaque semaine, l'une avec l'intervenant ET l'instituteur, une seconde avec l'instituteur seul.

Ce dispositif est étendu aux 6^e des deux collèges ZEP. La pratique du steel drum est obligatoire pour les SEGPA, et facultative pour les autres élèves. En parallèle de ce dispositif, le conservatoire a mis en place trois orchestres, hors temps scolaire, qui sont co-encadrés par Abdel Zedira, le professeur « spécialiste », assisté

drums dans les écoles

Interview de Jean-François Fourichon, directeur du CRC de Saint-Herblain. Propos recueillis par Marie Delbecq.

pour chacun des cours par un des trois professeurs de percussions du CRC. Ce parcours intègre également des stages avec musiciens trinitadiens.

Où ont lieu les cours ?

J-F. F. : Les cours ont lieu dans deux collèges qui ont des classes spécialisées SEGPA⁽¹⁾, et dont les salles ont été aménagées spécifiquement pour cette activité. Il faut préciser que certains élèves de SEGPA ont construit aussi des instruments de musique. D'ailleurs, les deux ateliers de steel drum mis en place pour l'école de musique ont également lieu là-bas (un atelier pour les adolescents débutants, un autre pour les adolescents élèves de percussion)

Qui est impliqué dans le projet ?

J-F. F. : Ce projet est porté conjointement par l'Education nationale, la direction de l'Education de la ville et le CRC. Une mention particulière pour Mokhtar El Mokthari, à l'origine du steel drum à Nantes, et directeur de l'association Calyps'Atlantic avec laquelle nous avons une convention.

En répondant aux objectifs fondamentaux, ce dispositif s'intègre dans le cadre des nouveaux programmes de l'Éducation nationale : les enseignants y sont impliqués. En entrant dans ce dispositif ils s'engagent à faire répéter leur classe une fois par semaine sans l'aide du musicien «spécialiste» intervenant. Ils bénéficient tous d'un stage de formation professionnelle. La plupart d'entre eux se sont d'ailleurs inscrits dans l'atelier adultes de steel drum de l'école de musique. Pour ce qui est des formateurs, il s'agit des professeurs de percussions et des quatre DUMIstes.

Avez-vous d'autres projets sur la commune ?

J-F. F. : En complément de ce dispositif, un «pôle musique» a déjà été mis en place dans le groupe scolaire ZEP situé au nord de la ville. Destiné à offrir à tous les élèves dans le temps scolaire un parcours musical cohérent allant de la petite section de maternelle au CE2, il doit aboutir comme pour toutes les autres écoles à la constitution d'orchestres de steel drums à partir du CM1.

Par ailleurs la ville a souhaité développer son partenariat avec le collège ZEP du quartier de la maison des arts en conventionnant autour d'un projet artistique intitulé «Courants d'arts chez Ernest» (<http://maisondesarts-saintherblain.blogspot.com/>)

Enfin, nous envisageons l'ouverture d'une classe CHAM, qui pourrait coïncider avec l'ouverture de la maison des arts. La 6^e serait ouverte prioritairement aux musiciens débutants, offrant ainsi aux élèves inscrits dans le dispositif steel drum une possibilité de prolonger leur éducation musicale par l'apprentissage d'un instrument «classique» de leur choix.

Quel bilan pour cette 1^{ère} année d'orchestre de steel drums ?

J-F. F. : Le bilan à l'issue de cette première année dépasse toutes mes espérances, tout d'abord parce qu'il remporte un réel engouement tant auprès des élèves que des enseignants : les élèves attendent la séance de steel drum avec impatience et sont très volontaires, attentifs et concentrés (certains enseignants m'ont dit qu'ils rappelaient

leurs élèves à l'ordre en citant leur attention exemplaire durant le cours de steel drum).

Par ailleurs il est surprenant d'entendre ce que ces élèves sont capables de produire collectivement à l'issue d'une année d'apprentissage. Nous tenions à ce que les enfants puissent jouer au moins une fois en public ; c'est ainsi que tous ont participé avec beaucoup de fierté à la fête de leur quartier, et que leurs parents ont pu enfin découvrir ce qu'étaient ces fameux steel drums dont ils avaient tant entendu parler à la maison.

Côté maison, pas de travail personnel entre les séances. Nous avons malgré cela constaté que le steel drum y était pourtant très présent par d'autres biais (notamment Internet), et je puis vous assurer que les élèves ont progressé sur tous les plans (rythmique, mémoire, comportement, vocabulaire, connaissances).

Autre constat bénéfique : malgré certaines réticences d'une minorité s'interrogeant sur la place d'un tel projet dans un conservatoire, avec la crainte de voir ce dernier dépouillé –ou à l'inverse envahi– par de nouveaux élèves pas forcément attendus, ce projet est un véritable vecteur de rapprochements entre les responsables et enseignants des différentes structures engagées. Il amène d'ores et déjà certains habitants à porter un regard en direction de l'école de musique, et conduit un nouveau public au pied de la future Maison des arts.

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.ecoledemusique.saint-herblain.fr

1) SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté.

Du CEPI à l'enseignement supérieur : immobilisme et précipitation

Début juillet 2009, les premiers examens terminaux du CEPI permettant la délivrance du diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP) en théâtre, musique et danse, ont été organisés dans les conservatoires des régions Nord-Pas-de-Calais et Poitou-Charentes.

Ce dispositif aurait dû se faire dans le cadre de conventionnements entre l'Etat et les régions, d'une part, et entre les régions et les collectivités gestionnaires des conservatoires d'autre part, en ce qui concerne les transferts de crédits et les modalités de financement du CEPI.

L'Etat n'ayant pas pu procéder aux transferts prévus par la loi, ce cycle est financé pour l'instant par les établissements (dont les collectivités continuent de percevoir les subventions de l'Etat), dans le cadre de l'expérimentation du protocole de décentralisation culturelle pour le Nord-Pas-de-Calais ou, pour le Poitou-Charentes, avec compensation par la collectivité régionale du différentiel entre le coût du CEPI et la subvention de la DRAC.

Une première évaluation du CEPI dans les deux régions a été effectuée en avril 2009 à la demande du ministère de la Culture et de la communication, notamment afin d'alimenter la concertation engagée entre l'Etat et les associations de collectivités territoriales en vue d'éventuels aménagements du texte législatif relatif à ce dispositif. La première analyse est intéressante à plus d'un titre, même si, évidemment, on ne peut en tirer des conclusions générales définitives.

On peut relever, notamment, que les effectifs globaux du CEPI dans les régions sont quasiment égaux à ceux des anciens DEM/DEC/DET et que la différence entre le coût réel du cycle et celui de l'ancien dispositif d'orientation professionnelle est minime.

Comme on le sait, le CEPI a fait l'objet, cette année, de multiples discussions officielles ; mais aussi de nombreux commentaires dont la pertinence n'était pas obligatoirement le trait le plus caractéristique.

Comme l'avait bien analysé, en 2008, le rapport de la commission des affaires culturelles du Sénat, la mise en œuvre généralisée du CEPI s'est heurtée à deux insuffisances du dispositif législatif (art. 101 de la loi LRL du 13 août 2004) :

- Important différentiel budgétaire pour plusieurs régions entre le coût estimé du CEPI et la prévision du montant des transferts. Il faut cependant noter ici qu'aucune grille de calcul n'a été établie au niveau national et que la question suivante n'a pas été tranchée : faut-il prendre en compte le coût total du nombre prévisionnel d'élèves en CEPI (toutes charges directes et indirectes comprises) et le comparer aux subventions de l'Etat qui n'étaient pas fléchées sur un cycle particulier, ou la différence éventuelle entre le coût du dispositif CEPI au niveau régional et le coût des ex DEM/DEC/DET ?
- Un problème de principe (et de budget) était relevé, à savoir qu'il n'était pas prévu de clef de répartition entre départements et régions pour les transferts.

Des discussions entre l'Etat et les associations de collectivités se sont déroulées cette année dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) et ont abouti à un accord général pour engager une modification de l'article 101 de la loi : les régions ne seraient pas contraintes de financer l'intégralité du coût du CEPI, la concertation en vue d'une prise en charge partagée et négociée, notamment avec les collectivités gestionnaires des établissements étant encouragée. Le CEPI serait par ailleurs rebaptisé en « Cycle d'orientation professionnelle » (COP), ce qui serait sans doute plus

lisible puisque telle est bien la vocation de ce cursus.

Attentisme inacceptable

Une proposition de loi a été déposée en ce sens, le 28 juillet, par la sénatrice Catherine Morin-Desailly. Ce texte reprend l'ensemble des points qui rencontrent un consensus général :

- Confirmation du dispositif CEPI (rebaptisé COP) débouchant sur le DNOP (qui remplacera donc les DEM/DEC/DET).
- Rôle de la région dans la coordination du réseau des établissements dans le cadre d'un schéma régional et d'une commission rassemblant les collectivités concernées.
- Financement concerté entre les régions et les collectivités gestionnaires.

S'agissant des modalités de transfert des crédits (dont le montant est calculé sur la base des actuelles subventions aux établissements), il reste cependant un point de désaccord entre l'Association des Régions de France et les autres associations de collectivités. L'une souhaite un transfert en direction des communes là où les autres proposent un transfert vers les Régions.

A la date où nous publions, le ministère de la Culture n'a pas encore tranché. Le ministre vient par ailleurs d'indiquer, lors d'un débat au Sénat, que les subventions continueront d'être versées aux établissements en 2010.

On peut alors regretter l'attentisme difficilement acceptable du ministère de la Culture quant à la généralisation d'un dispositif reposant sur quelques principes simples, permettant d'assurer une relative cohérence nationale de l'offre de formation faite aux élèves, d'assurer aux usagers et aux parents une véritable lisibilité, de permettre un suivi personnalisé dans ce moment essentiel des études et d'accompagner les élèves dans leur orientation, notamment en les informant sur les perspectives et les enjeux d'un engagement professionnel ultérieur.

Cela est d'autant plus inacceptable que, parallèlement, la DMDTS vient de lancer l'idée d'une refonte des formations pédagogiques supérieures qu'elle semble vouloir mener au pas de charge, limitant au maximum les concertations préalables, sans évaluation réelle de l'expérience des CEFEDM et visant à en réduire les exigences..., en même temps que les coûts !

Le conseil d'administration de Conservatoires de France

Devant les inquiétudes suscitées par la réforme de l'enseignement supérieur en matière de formation pédagogique, le ministère de la Culture a été interpellé par plusieurs courriers émanant de présidents de CEFEDM, de Conservatoires de France et du collectif « Association ARTE[F]act (Art et Formation en Actes) ».

Le site www.sauvonslenseignementartistique.fr/ propose la signature d'un courrier en ligne.

« Et n'oubliez pas que est prioritaire ! »

Juin

Réunion du conseil d'administration du collège. Dans le cadre de la réforme, de la mise en place de l'accompagnement éducatif et de la prise en charge des «orphelins de 16 heures», tous les élèves finiront les cours à 16 heures ; en contrepartie, ils n'auront plus qu'une heure le midi pour déjeuner... « Zut, se dit le papa de Mickael, il ne pourra plus rentrer ni travailler son piano le midi. Mais ce n'est pas grave, il finira plus tôt et pourra travailler le soir ».

Deuxième quinzaine d'août ...

Dernière main aux emplois du temps, au planning des cours, des auditions, des réunions du conseil pédagogique, des rencontres parents et des journées Portes ouvertes. Par acquis de conscience, téléphone à l'inspection académique pour connaître d'éventuelles modifications au calendrier scolaire : « aucun pont n'est prévu cette année »...

Début septembre

Découverte de l'emploi du temps de Mickael. Lundi : fin des cours à 17h, le jeudi aussi. « Zut ! Nous avons un bon horaire le lundi à 16 h. 30 pour la formation musicale qui s'enchaînait avec le piano ; musique de chambre le mercredi. Il va falloir tout reprendre... Tant pis ! » (Il est souple, le papa de Mickael).

Finalement, Mickael aura son cours de piano le lundi comme prévu, il reviendra au conservatoire le mardi pour la FM car le seul autre cours de son niveau est ce jour là... de 18h à

20h30. « Il se couchera tard. Pourvu qu'il n'y ait pas trop de devoirs du mardi pour le mercredi ! »

Mi-septembre

Au collège, réunion parents/professeurs d'une classe de 6^e. Le père de Camille discute avec la professeure de français et suggère que peut-être on pourrait éviter de donner trop de devoirs du mercredi pour le jeudi, et que du coup, on privilégie l'autonomie dans l'organisation du travail personnel de l'élève en essayant, dans la mesure du possible, et sans trop vous déranger, de donner les devoirs d'une semaine sur l'autre. Sa fille faisant du violon à un niveau déjà avancé, et étant prise toute l'après-midi du mercredi par le sport à l'UNSS(*), puis son cours de violon, puis la répétition d'orchestre, et une fois sur deux la musique de chambre, elle finit à 20h15. De même, le lundi soir, elle va au chœur jusqu'à 19h30. Et le jeudi, elle a son cours de formation musicale jusqu'à 19h45...

Réponse de la professeure : « Ah ! C'est formidable que Camille fasse ainsi de la musique ! Quelle richesse ! Moi aussi quand j'étais petite j'ai fait beaucoup de violon ! Et je regrette de n'avoir pas continué... » Le père relève la tête, se sentant conforté dans ses choix éducatifs. Elle continue : « Mais ce n'est pas possible d'accéder à votre demande car mes cours sont organisés pour que les élèves fassent les exercices

d'une fois sur l'autre... » Le père se lève et remercie quand même d'avoir écouté sa requête (car il est bien éduqué).

Au moment où il passe la porte, la professeure lui lance : « et quand même, n'oubliez pas que le collège est prioritaire ! »...

Fin septembre

Au collège, réunion parents/professeurs des classes de 5^e. Ludovic accompagné de sa maman écoute attentivement chaque professeur décrire le programme de travail de l'année, les consignes réglementaires et disciplinaires, les consignes de travail personnel. Il note que chacun précise qu'il ne demande « pas beaucoup » : juste dix minutes à un quart d'heure par jour pour relire les leçons, un peu plus lorsqu'il y a des devoirs à la maison ou des révisions en vue des contrôles (« en général une fois par semaine »).

Ludovic fait rapidement le calcul : 12 minutes fois environ 10 professeurs cela fait bien 120 minutes fois 4 jours minimum soit 480 minutes c'est-à-dire 8 heures de travail à la maison (rien que pour le collège), plus le conservatoire qui me prend 3h30 de cours chaque semaine, mon professeur de hautbois qui demande aussi que j'en fasse 15 minutes chaque jour. Sachant que je suis 7 ou 8 heures tous les jours au collège (« 4 heures seulement le mercredi » lui précise sa maman) soit 32 heures, cela fait 45 heures... Je travaille plus que toi !

1) UNSS : Union nationale du sport scolaire

l'école

Février

Information reçue par hasard, via des collégiens du conservatoire : le recteur d'académie accorde le pont de l'Ascension aux enseignants. Les cours du vendredi seront rattrapés deux mercredis après-midi, l'un avant les

vacances de printemps l'autre après les vacances. Le sport de l'UNSS sera toutefois prioritaire (tiens... pas la musique ?). Alerte ! Si nos élèves du mercredi privilégient l'école, ils n'auront pas de cours durant quatre semaines, juste avant les examens et l'audition..., et le concert... et les projets de musique de chambre...

Le conservatoire décide donc, comme chaque année de prévoir le report de certains cours. Question de quelques professeurs : «*Est-il possible, si les parents sont d'accord, de proposer aux enfants de prendre leurs cours le 1^{er} ou le 8 mai, ou de rattraper un dimanche ?*» En revanche, pour les cours collectifs hélas, c'est trop compliqué... Et que faire des élèves qui,

les « fameux mercredis » préféreront venir au conservatoire ?

Quelques jours plus tard, nouvelle information

Les élèves des établissements privés ne rattraperont pas les cours les mêmes mercredis que ceux des écoles publiques...

Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé ne serait pas fortuite...

Jean-Marie COLIN
directeur du conservatoire
à rayonnement départemental
de l'Aveyron

PUBLICATION

Quand les acteurs de l'enseignement artistique réfléchissent et écrivent...!

« *Professeur d'enseignement artistique, personne ressource dans un territoire* », éditions Spectacle vivant en Bretagne, 2009, 192 p.

Le quotidien d'un enseignant artistique ne lui permet pas toujours de prendre du recul sur l'évolution de son métier dans une société en mouvement et des contextes politiques changeants.

On peut ainsi regarder les trains passer ou monter dedans et devenir davantage acteur de son destin professionnel. C'est le défi relevé par une vingtaine de professeurs du réseau des Conservatoires à rayonnement régional et départemental de Bretagne.

Avec trois directeurs de conservatoire (seulement !) le CEFEDM, le CFMI, les ADDM, sous la houlette de l'Agence régionale « Spectacle vivant en Bretagne », ils ont formé un groupe de recherche (rien que

cela !), ont invité, questionné et débattu pendant deux ans durant dix pleines journées sur l'avenir de leur métier.

Cela donne une publication : *Professeur d'enseignement artistique, personne ressource dans un territoire*. Beaucoup est déjà dit dans le titre, mais

il y a tellement plus à découvrir à l'intérieur ! Contributions, réflexions et témoignages à l'état brut aideront les collègues à nourrir leurs propres opinions, à interroger leur identité mais aussi à exister dans les débats actuels et à anticiper les mutations à venir. C'est donc une « minute nécessaire » que de posséder cet opuscule.

Benoît BAUMGARTNER,
directeur du CRR de Rennes
musique-danse-théâtre



Pour se procurer cet ouvrage :
Spectacle vivant en Bretagne
14, rue Joseph-Guy Ropartz
BP 20415
35704 Rennes cedex 7
Tél : 02 99 37 34 58
Mél contact@svbretagne.fr
www.spectacle-vivant-bretagne.fr

L'éducation artistique au carrefour des missions

Contribuer à la construction de la personnalité à travers l'ouverture et la créativité, réduire les inégalités d'accès à l'art et à sa pratique, concourir à la réussite scolaire, l'éducation artistique des enfants et des jeunes d'âge scolaire est investie de magnifiques missions, ancrées à la pratique d'un art et à sa dimension culturelle.

Nombreuses sont les collectivités qui en ont depuis longtemps saisi les

enjeux et confié en grande partie la responsabilité à leurs conservatoires. Dans un contexte de refonte des programmes et de remaniement de la semaine scolaire, d'opérations médiatisées et de réductions budgétaires,

Conservatoires de France a souhaité faire le point sur la façon dont ces derniers s'emparent d'une mission dont l'importance est aujourd'hui fortement réaffirmée.

La publication en décembre 2006 de l'arrêté fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique entérine officiellement les missions d'éducation artistique et culturelle des conservatoires. Celles-ci, précise l'art. 3, « *privilegient la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique* ».

Pour beaucoup d'établissements, classés ou non, il ne s'agit pas là de missions nouvelles. Le recrutement de musiciens-intervenants, notamment, est devenu une habitude, allant parfois jusqu'au développement de plans « *musique à l'école* », à l'instar de celui mis en place

en 2000 par le Conseil général d'Ile-et-Vilaine. Aujourd'hui dans ce département, ce sont 46 musiciens-intervenants qui ont été engagés dans les douze écoles de musique de pays. Bien souvent d'ailleurs, les missions se sont élargies à des publics spécifiques, et étendues au-delà du périmètre scolaire : de la petite enfance (0-6 ans) aux enfants et adolescents issus de milieux défavorisés, en passant par ceux en situation de handicap, des pratiques artistiques sont mises en place dans des structures aussi diverses que des maisons de quartier, un centre d'accueil de demandeurs d'asile, un institut thérapeutique éducatif et pédagogique, un établissement de placement éducatif, un centre social ou des crèches.

Education artistique : pour quels besoins ?

Dans une démocratie où le droit à la

culture est reconnu comme droit de l'homme, les enseignements artistiques, qui font partie intégrante de la formation scolaire primaire et secondaire, contribuent à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture⁽¹⁾. Quoi de plus évident alors que de voir les établissements scolaires comme des lieux où l'on pourra le plus certainement concerner l'ensemble d'une classe d'âge ? Certains politiques l'ont bien saisi, qui en confiant cette mission à leur conservatoire, élargissent de fait le public concerné par son action.

« *A Alençon, ce dispositif a permis à ces jeunes musiciens de découvrir une activité artistique alors qu'ils ne seraient jamais venus au conservatoire* », constate Jean-Yves Fouqueray. Le référentiel du musicien-intervenant rédigé par les CFMI

1) Loi n°88620 du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques

Artistique à l'école : Enjeux et des contradictions



PHOTO : VILLE DE BONDY

Des élèves plus libres dans leur esprit et dans leur confiance en eux.

relève aussi cet objectif : « Pour de nombreux maires, la présence de musiciens intervenant à l'école est l'occasion de décloisonner des fonctionnements trop étanches. Elle permet de faire le lien entre une école (...) et des instances culturelles toujours inquiètes de la formation d'un public qu'elles estiment majoritairement éloigné de leurs propositions. »

Mais « toucher le plus grand nombre » ne prend sens que si des objectifs précis ont été définis.

Du côté de l'Education nationale, on met volontiers l'accent sur le bénéfice apporté par l'éducation artistique à la

scolarité des élèves. « Levons tout de suite un éventuel malentendu, précise le principal du collège Jean-Renoir de Bondy, ils ne travaillent pas plus que les autres. Mais ce sont des élèves plus libres dans leur esprit, dans leur confiance en eux, dans leurs déplacements. » En effet, ils prennent très vite des responsabilités, ont un comportement moins scolaire, et sont plus sûrs d'eux à l'oral. Cela peut d'ailleurs parfois se traduire par un peu trop d'assurance, car ce sont des « revendiqueurs ». Stéphane Varoteaux, enseignant dans un CM1 à horaires aménagés en chant choral situé dans un réseau de réussite scolaire à St-Quentin, va dans le même sens : « Offrir aux enfants de ce

quartier, où les carences culturelles sont patentes, la possibilité d'avoir une pratique musicale soutenue, amène chacun d'entre eux à développer des qualités et des compétences qui facilitent leurs apprentissages quotidiens. »

Mais il ne s'agit pas principalement, à travers l'éducation artistique, d'améliorer des performances scolaires. « Ce qui me semble surtout remarquable, c'est le développement accru du sens critique de l'élève face à l'œuvre en général », ajoute cet enseignant. Car il s'agit bien, dans le cadre de l'éducation artistique à l'école, de donner accès à l'art à travers l'œuvre, dans une approche privilégiant le

contact direct, la pratique, la création. C'est la raison pour laquelle les conservatoires s'appuient sur des équipes formées, principalement des dumistes (2) pour la musique. Philippe Launay est l'un d'entre eux. « Il est urgent, revendique-t-il, de réaffirmer nos spécificités d'artistes et de maîtres d'œuvre, capables de rompre avec les attitudes consummatrices, d'être créatifs, de permettre à l'imaginaire de l'enfant de s'exprimer. »

L'école développe les fondamentaux essentiels que sont la faculté d'adaptation (capacité à penser par soi-même), le comportement et le relationnel (communication et maîtrise de soi) et la faculté d'invention et de jugement (rapport à la culture humaniste). C'est dans cette « mission éducative » que l'enseignement musical trouve sa place. Faire de la musique à l'école c'est mêler la rigueur et l'invention, la relation et l'autonomie avec le respect et le plaisir, en développant la maîtrise de la voix et du geste.

Collectif des dumistes de l'Ain

Des projets liés aux territoires

« Le DUMIste a une habitude d'improvisateur, poursuit Philippe Launay. Pour bien faire son métier, il doit en permanence savoir adapter ses propos et sa musique au contexte dans lequel il opère. » En effet, dans le domaine de l'éducation artistique, il ne peut y avoir de « prêt à l'emploi ». Pour les conservatoires qui assument cette responsabilité, il s'agit d'inventer et de construire, avec les forces vives de son environnement et avec le soutien politique des collectivités, des projets artistiques et culturels prenant en compte la diversité des territoires.

D'un conservatoire à l'autre, les dispositifs mis en place sont variés. Le plus fréquent est sans doute celui qui consiste, principalement dans le primaire, à imaginer chaque année un projet avec une classe, un cycle ou une école entière. Des projets qui sont élaborés conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) musicien(s) intervenant(s), parfois défendus devant une commission, et soumis ensuite à l'agrément de l'Inspection académique.

Le département « Musiques à l'école » du conservatoire à rayonnement régional de Rennes, propose des interventions dans les écoles élémentaires de la ville de Rennes en partenariat avec les professeurs des écoles de cycles 2 et 3. Ces

actions ont pour but de faire découvrir aux enfants, tant au niveau pédagogique qu'artistique, différentes esthétiques telles que le jazz, les musiques traditionnelles, la musique classique ou les musiques actuelles. « Au-delà de l'écoute, les enfants abordent la création musicale

musiciens intervenants au CRR de Rennes.

A la Chauvinière (Nantes), le projet est commun à un cycle au moins, si ce n'est à toute l'école élémentaire, explique Marie-Laure Lanot, professeur des écoles. On travaille donc en équipe. La nature du projet dépend des envies de l'équipe pédagogique et des compétences du musicien intervenant : cela va du conte musical africain au montage d'opéras pour enfants ou de spectacles de musique contemporaine.

Car si l'ambition des projets peut dépendre de la fréquence et du nombre des interventions, parfois liés aux moyens financiers mis en œuvre, leur réussite est conditionnée par la complémentarité voire la complicité qui s'établit entre les intervenants et les enseignants. Le référentiel du musicien intervenant rédigé par les CFMI insiste sur ce point : « capable de s'insérer dans les objectifs poursuivis par l'école, le musicien intervenant est associé aux projets pédagogiques de l'établissement, intégrant une part musicale ». Pour les enseignants de l'Education nationale comme pour les artistes mandatés par le conservatoire, il s'agit bien de définir une vision commune, mais aussi de savoir mener ensemble des actions sur le long terme dans un partage de responsabilités, avec un travail en profondeur qui ne consiste pas en un « simple saupoudrage de notions, renvoyant à l'extérieur de l'école une véritable éducation artistique » (3).

Dans le domaine de l'éducation artistique, il ne peut y avoir de « prêt à l'emploi ». Pour les conservatoires, il s'agit d'inventer et de construire des projets artistiques et culturels prenant en compte la diversité des acteurs et des territoires.

par la pratique vocale et la sensibilisation instrumentale », commente Samuel Arnoux, responsable de l'action des



PHOTO : VILLE DE BONDY

A travers l'improvisation, permettre le « lâcher-prise ».

3) Propos de Gérard Authelain, docteur en musicologie, cité par les dumistes de l'Ain.

2) DUMIste : dans le jargon professionnel, musicien-intervenant titulaire du Diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI).



PHOTO : G. TRICONNET-GAILLARD - CRD BREST

Sentir les choses, inventer, utiliser son imaginaire...

Indispensables partenariats

La mise en œuvre de partenariats est tout aussi essentielle, et même fondamentale dans les dispositifs d'éducation artistique qui exigent la participation d'acteurs multiples ou qui sont construits autour d'aménagement d'horaires ou encore d'horaires aménagés⁽⁴⁾. Dans ce dernier

cas, la nécessité du partenariat est d'ailleurs inscrite dans la loi : « les enseignants de l'éducation nationale et de l'enseignement spécialisé élaborent dans ce cadre un projet pédagogique concerté qui s'appuie sur leurs apports complémentaires et prend en compte le niveau spécifique des élèves »⁽⁵⁾. S'il s'agit pour les élèves de recevoir dans ce cadre un enseignement artistique renforcé, on assiste (heureuse-

ment !) de plus en plus à la mise en place de classes à horaires aménagés accueillant des enfants et des collégiens vierges de toute pratique antérieure de la musique, de la danse ou du théâtre. Pour ces jeunes, il s'agit bien d'éducation artistique, dont ils pourront, s'ils le souhaitent, trouver un prolongement en s'inscrivant dans un établissement d'enseignement artistique spécialisé.

Les classes musicales du collège Jean-Renoir de Bondy, qui ont fait l'objet d'une description et d'une analyse dans un précédent *Blog Note[s]* (n° 36, février 2008), relèvent de ce dispositif. Interrogé sur le changement introduit au collège par un partenariat quotidien avec une structure municipale d'enseignement, Benjamin Lazarus, le principal du collège précise : « La dépendance avec le conservatoire est une dépendance "choisie" ! Elle représente une formidable ouverture sur le monde culturel et nous force à réinterroger notre concept d'équipe pédagogique. Il faut savoir que, par nature, le collège n'a aucune culture du "projet de classe", le fonctionnement par matière encourageant les enseignants à une approche plutôt individualiste. A l'Education nationale, c'est dur d'innover, ajoute-t-il. Nous sommes prisonniers d'une certaine formation. C'est radicalement différent du conservatoire [...], des projets élaborés en concertation et priorisés, avec cette possibilité d'expérimenter qui nous manque tant. »

A Saint-Herblain, c'est bien un projet d'éducation artistique innovant qui a été mis en place dans les écoles élémentaires et les collèges de la ville situés en ZEP, avec la création d'orchestres de steel drums et la création d'un nouveau pôle musique (cf p. 2 et 3). Un dispositif auquel est associé, outre le CRC⁽⁶⁾ et l'Education nationale, le service éducation de la ville. Jean-François Fourichon, directeur du CRC, insiste sur l'importance de la phase préparatoire, tant pour les élèves que pour les acteurs du projet, et sur l'impli-

4) Derrière ces dénominations proches, se cache une différence importante : alors que les « aménagements d'horaires » sont une mesure dérogatoire résultant d'un accord entre une Inspection et un directeur d'école, les « classes à horaires aménagés » sont l'aboutissement d'un partenariat cadré par des textes législatifs et réglementaires émanant du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Culture et de la communication.

5) Arrêté du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges

6) CRC : conservatoire à rayonnement communal.

cation nécessaire de tous les partenaires dans ce projet : « en entrant dans ce dispositif, les enseignants de l'Education nationale s'engagent à faire répéter leur classe une fois par semaine sans l'aide du musicien intervenant "spécialiste". Ils bénéficient tous d'un stage de formation professionnelle préalable, et beaucoup se sont par ailleurs inscrits dans l'atelier adultes de steel drum de l'école de musique ». Les quatre musiciens-intervenants du CRC co-encadrent chacun un cours avec le musicien spécialiste de la discipline. Par ailleurs, les deux professeurs de percussion co-encadrent également avec ce spécialiste les ateliers mis en place au sein de l'école de musique.

L'éducation artistique : une affaire de spécialistes ?

« Abdel Zedira, notre enseignant "spécialiste", porte une grande responsabilité dans la réussite de ce projet, reconnaît Jean-François Fourichon. Ce musicien au parcours atypique a su mobiliser ses collègues professeurs de percussions et musiciens intervenants, ainsi que les enseignants de l'Education nationale, et au travers d'une maîtrise de l'enseignement partagé il est parvenu à fédérer un véritable esprit collectif autour du steel drum. »

Dans le domaine de l'éducation artistique, la présence de personnalités engagées constitue certainement un atout sur un territoire. Cependant, même s'ils sont nécessaires, le charisme et les compétences artistiques sont loin d'être suffisants.

Difficile d'imaginer en effet confier une mission d'éducation artistique à des musiciens, danseurs ou comédiens qui n'en maîtriseraient pas les enjeux, n'auraient pas été formés à la connaissance de l'enfant et à la gestion de groupes, ou qui, par méconnaissance des institutions et de la conduite de projets ne seraient pas en capacité d'inscrire leur action dans le cadre d'une politique culturelle locale. On comprend sans peine que ces compétences particulières doivent nécessairement s'ajouter aux compétences et aux savoir-faire artistiques et à une ouverture à la pluralité des cultures. Il ne suffit pas « d'envoyer un professeur du



PHOTO : OLIVIER LANOT - CRN NANTES

La « musique pour tous » dépend beaucoup des enseignants qui se battent pour les arts à l'école.

conservatoire » (7) dans une école ou un collège pour légitimer une action d'éducation artistique qui ait du sens.

C'est pourtant ce que pourraient être tentées d'envisager des collectivités locales séduites par le récent engouement pour les « Orchestres à l'école », incitées pour cela par les plaquettes de présentation de l'association qui s'est attribué cette appellation. « Quel que soit

Education artistique et programmes scolaires

On peut s'inquiéter d'une réforme qui semble ne se préoccuper que de l'acquisition de savoirs (ceux-ci étant plus ou moins explicitement hiérarchisés entre savoirs fondamentaux et connaissances plus accessoires) au détriment d'un réel souci de développement et d'épanouissement de l'enfant », écrivait Catherine Baubin dans un dernier Blog-Note[s] à propos des nouveaux programmes de l'école primaire, publiés au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 19 juin 2008.

Volontairement recentrés sur des « fondamentaux », ces programmes ne laissent en effet pas la part belle à l'éducation

7) Extrait de la plaquette officielle de présentation de l'association « Orchestres à l'école », 2009.

le projet, la réussite est toujours au rendez-vous », peut-on y lire. De quelle réussite s'agit-il ? Si les musiciens qui ont en charge un orchestre à l'école n'ont pas mesuré tous les enjeux de l'éducation artistique, leur objectif ne sera-t-il pas réduit à tenter de reproduire à l'école ce qu'ils pratiquent au sein de l'orchestre qu'ils dirigent au conservatoire, avec pour unique différence la difficulté du répertoire abordé ? Comment faire entendre à une collectivité qui serait séduite par l'idée d'un orchestre « à domicile », pouvant « être sollicité pour les cérémonies municipales, les kermesses d'école, les fêtes de maison de retraite » (7), que l'école a une mission d'éducation artistique qui va au-delà de ces seules démonstrations publiques, si appréciées soient-elles ?

Et surtout, si l'on assigne un enfant à des tâches uniquement répétitives et à une fonction fixe dans un ensemble, quel modèle lui propose-t-on pour sa propre construction ?

Autant de questions que se posent tous ceux qui défendent une certaine vision de l'éducation artistique et la nécessaire formation des professionnels à sa mise en œuvre et à ses pratiques. Elles en rejoignent d'autres, celles liées aux programmes et au remaniement de la semaine scolaire.

artistique : réduite de 3 heures à 2h15 par semaine pour les élèves des cycles 2 et 3, celle-ci est dorénavant essentiellement axée sur des connaissances en histoire de l'art. « En réalité, commente Philippe Meirieu, ces programmes signifient l'abandon des objectifs d'émancipation que s'étaient fixés les penseurs de l'école républicaine comme ceux de "l'éducation nouvelle", tous ceux qui ont prôné la démarche expérimentale, la recherche documentaire et l'acquisition de la pensée critique. C'est une rupture avec l'ambition philosophique et politique de formation du citoyen. [...] Cette nouvelle école est imaginée comme une entreprise et l'élève est une marchandise évaluable avec un input et un output. Ce glissement se fait au détriment de ce qui ne s'évalue pas selon les critères du système libéral : il n'existe pas de

notes pour l'autonomie, pas de notes pour la pensée critique. C'est une fuite en avant vers l'école fabricatrice qui oublie qu'en son principe même, il y a l'émergence de la liberté d'un sujet.»

Les musiciens-intervenants comme les enseignants attachés au rôle émancipateur de l'école s'inquiètent : « un fossé se creuse toujours plus entre deux mondes, constate Philippe Launay, celui du contrôle (propre à notre civilisation et particulièrement lisible au sein de l'Éducation nationale) et celui du "lâcher-prise" (permis par l'improvisation... entre autres !). En corollaire, il y a la notion du quantifiable : on ne peut noter une qualité d'écoute ou de présence. Ces notions, essentielles en musique, ne sont pas prises en compte, de même que les capacités à "sentir les choses", à inventer, à utiliser son imaginaire... »

La réduction de la semaine à quatre jours de classe pour le primaire n'arrange pas les choses, et le risque est grand pour certains de faire passer « après le reste » ou de supprimer tout bonnement le temps dévolu à l'éducation artistique. « Paradoxalement, remarque Philippe Launay, la musique pour tous se transforme en musique pour quelques classes : celles dont les enseignants militent et se battent pour laisser un espace pour les arts à l'école. »

« Dans notre école, reconnaît Marie-Laure

Lanot, le créneau est bloqué dans la semaine, donc pas de tentation pour l'enseignant de le remplacer par une séance de maths ou de français, ce qui a tendance à se produire pour la musique, les arts visuels ainsi que les matières d'éveil surtout depuis la suppression du samedi matin. » Face à la qualification de « grignotage du temps » utilisée par les inspecteurs en parlant des interventions extérieures⁽⁸⁾, des enseignants protestent : « ces heures ne doivent pas être perçues comme moins de temps accordé aux apprentissages scolaires car ce serait nier alors tout le côté positif des compétences transversales apportées à un tel dispositif », fait remarquer l'enseignant de Saint-Quentin.

Mais ailleurs et de plus en plus, on assiste à des réductions conséquentes du volume d'interventions dans les écoles. Ainsi en juin 2008, l'Inspecteur d'académie des Pyrénées-Atlantiques notifiait-il aux enseignants : « le temps consacré à la participation d'un musicien-intervenant dans une classe est limité à douze semaines par an. Cependant précise le courrier, ces interventions peuvent être complétées par des activités musicales pendant la pause méridienne et le temps péri-scolaire. » Paradoxalement, assisterait-on à la fin des interventions en milieu scolaire au profit des seules classes à horaires aménagés dont une circulaire interministérielle prévoit la multiplication par quatre en cinq ans ?⁽⁹⁾ Hélène



PHOTO : CRC BONDY

Faire émerger la liberté d'un sujet.

Pereira, directrice de l'école de musique du Luy de Béarn, garde espoir "sous conditions" : « Je crois que tout dépendra de la capacité qu'auront les écoles de musique, petites ou grandes, de proposer des projets forts qui s'intégreront aux projets d'école des écoles élémentaires. Encore faut-il que les écoles de musique, et leurs bailleurs de fonds, admettent qu'un musicien-intervenant est une ressource indispensable dans une équipe pédagogique. »

A l'école ou au collège, quel que soit le dispositif adopté, c'est donc à partir d'une volonté politique forte, à travers un partenariat entre l'éducation nationale et le conservatoire sagement construit, et par des professionnels formés et conscients de leur rôle qu'un projet d'éducation artistique doit être porté. Compétence, engagement, partage de valeurs éducatives et artistiques, ces trois conditions réunies constituent à la fois le fondement et la garantie d'une véritable éducation artistique pour tous. Il conviendrait maintenant que l'ensemble des conservatoires se saisisse de ce nouvel enjeu...

J.-M. et S. K.

8) Extrait de la note de synthèse remise au ministre de l'Éducation nationale en juillet dernier par l'Inspection générale (IGEN) : « Dans l'immédiat, il est indispensable de lutter contre les habitudes de grignotage du temps installées avec les sorties scolaires et les interventions extérieures »

Dossier réalisé par Jean-Marcel et Sophie Kipfer, à partir des contributions de :

- Samuel Arnoux, responsable de l'action des musiciens intervenants au CRR de Rennes (35)
- Jean-Yves Fouqueray, directeur du CRD de Vannes (56), ancien directeur du CRD d'Alençon (61)
- Jean-François Fourichon, directeur du CRC de St-Herblain (44)
- Marie-Laure Lanot, professeur des écoles à l'école de la Chauvinière, Nantes (44).
- Philippe Launay, musicien-intervenant à Sarzeau (56)
- Benjamin Lazarus, principal du collège Jean Renoir, Bondy (93)
- Hélène Pereira, directrice de l'école de musique du Luy de Béarn (64)
- Stéphane Varoteaux, enseignant de CM1 à l'école Theillier Desjardins, Saint-Quentin (02)
- Collectif de musiciens intervenants de l'Ain (Lettre ouverte de septembre 2009)
- Philippe Meirieu, Nouveaux programmes du primaire : une fuite en avant, propos recueillis par Lydia Buguet pour Fenêtres sur cour, SNUIPP.

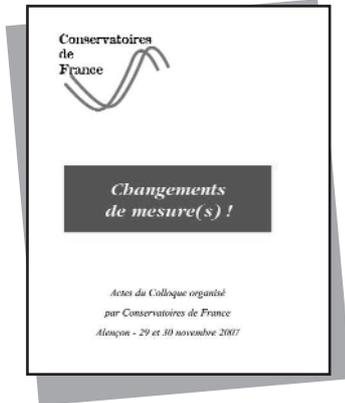
Retrouvez l'intégralité des témoignages et textes sur le site Internet de Conservatoires de France (<http://www.conservatoires-france.com>)

Ce dossier sera suivi d'une enquête sur les évolutions constatées du métier de musicien-intervenant, notamment depuis la mise en place des nouveaux programmes et emplois du temps scolaires. Les musicien(ne)s-intervenant(e)s, enseignants, directeurs, qui souhaitent recevoir le questionnaire et/ou apporter un témoignage sont invités à contacter Conservatoires de France.

9) Circulaire interministérielle n°2008-059 du 29-4-2008.

Publications

Changement de mesure(s) Actes du colloque organisé à Alençon à l'automne 2008



Manifeste pour un enseignement artistique public créatif, dynamique et renforcé (avril 2009)



En ligne sur le site de Conservatoires de France, ces publications sont également disponibles sur demande.

Les conservatoires [s]'interrogent Actes des Assises organisées en janvier 2009 (parution en février 2010)

Cycles d'orientation professionnelle, enseignement supérieur :

Conservatoires de France multiplie interlocuteurs et rencontres

L'article *Du CEPI à l'enseignement supérieur : immobilisme et précipitation* (p. 4 de ce numéro) résume la situation d'une réforme qui tarde à aboutir. Pendant toute cette année, **Conservatoires de France** a suivi de près les évolutions de ce dossier : en janvier 2009, nous adressions un courrier à Alain Rousset, président de l'**Association des régions de France** concernant la modification de l'article 101 de la loi LRL du 13 août 2004 relatif à la décentralisation des enseignements artistiques. Une copie de ce courrier a été transmise à toutes les associations d'élus, dont la plupart ont ensuite souhaité nous rencontrer.

De février à mai, nous avons ainsi pu défendre nos positions auprès d'Annie Genevard, (rapporteur de la commission culture de l'**Association des maires de France**), de Vincent Eblé (vice-président de la commission culture de l'**Assemblée des départements de France**), ainsi qu'au cours d'une réunion de la commission culture de l'**Association des maires des grandes villes de France** à laquelle nous avons été invités.

Nous avons également participé aux réunions de travail sur le CEPI et sur l'enseignement supérieur organisés par la **Fédération nationale des collectivités pour la culture** (Paris, mars et novembre 2009). Enfin, nous avons tenu à adresser un courrier au **ministre de la Culture et de la communication** en août dernier, alors que des arbitrages devaient être rendus sur le financement des cycles et que des modifications législatives étaient envisagées.

Au moment où plusieurs pôles supérieurs sont encore en cours d'élaboration ou d'habilitation, le dossier « enseignement supérieur », quant à lui, a pris un tour nouveau avec le projet de la DMDTS de refonte des formations pédagogiques supérieures, projet pour lequel ni les CEFEDM ni les associations de directeurs n'ont été consultés.

Nous avons à ce sujet adressé en septembre un courrier au **ministre de la Culture et de la communication**, et été co-signataires en octobre du courrier qui lui a été adressé par les présidents de CEFEDM. Une rencontre avec des **représentants de la DMDTS** le 11 décembre nous a permis d'être entendus sur notre souhait d'être étroitement associés à la réflexion sur l'architecture et le contenu des formations, notamment de celles conduisant aux métiers d'enseignement et de médiation.

Blog Note(s)

Blog Note(S) se veut le reflet d'une association qui réfléchit sur l'avenir tout en témoignant du présent.

Avec une rubrique « Territoires » qui permet d'accueillir des témoignages (les vôtres !), une rubrique « Métier » décrivant des situations professionnelles, des pages « Nouvelles » consacrées à l'actualité de l'association, et, dans les pages centrales un « Dossier » à thème.

Les autres courriers 2009

Janvier : à Georges-François Hirsch, **directeur de la Musique, de la danse, du théâtre et des spectacles**, expliquant les raisons du retrait de CdF du comité de pilotage pour l'enquête sur les classes à horaires aménagés.

Août : A Monsieur G.-F. Hirsch demandant la liste des pôles supérieurs d'enseignement artistiques habilités par l'Etat.

Novembre : A l'attention Frédéric Mitterrand, **ministre de la Culture**, concernant les orchestres à l'école.

Tous les courriers et leurs réponses sont en ligne sur le site Internet de Conservatoires de France.

CdF, pour se parler...

Le e-groupe : pour poser ses questions sur ses préoccupations au quotidien, et répondre à celles des autres (réservé aux adhérents)

Le site : www.conservatoires-france.com régulièrement mis à jour

Nous écrire : conservatoiresdefrance@yahoo.fr

BULLETIN D'ADHÉSION 2010

Nom : Prénom

Directeur de :
(si vous être membre de l'équipe de direction, précisez votre fonction) :

Adresse professionnelle :

CP : VILLE :

Tél. : Fax :

E-mail : @

Type d'établissement : CRR: CRD: CRC: CRI:
Autre:

Statut de l'établissement (gestion territoriale directe, association, etc.) :

Nombre d'élèves : Nombre d'enseignants :

Adhésion à Conservatoires de France pour l'année 2010

A titre individuel (46 €) : Pour l'établissement (106 €) :

Je règle la cotisation annuelle :

- par chèque ci-joint à l'ordre de « CdF » :
- par mandat administratif :
- (préciser le lieu d'envoi de la facture)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date :
Signature :

Bulletin d'adhésion à retourner à

Maurice LE CAIN
Ecole de musique, danse,
théâtre du Haut-Var - BP 4
83560 RIAN
maurice.le.cain.emdthv@orange.fr
Fax : 04 94 80 55 32

Rédaction : CdF

Conception éditoriale :
MAJUSCULES !

Conception graphique & réalisation :
JM BOLLE 04 78 53 87 14

jm.bolle@free.fr

Imprimé localement sur papier
100% recyclé Cyclus Print

Tirage : 5000 ex.

LES 20 ANS de Conservatoires de France

Nouvelles missions... Nouvelles identités ?

Les 4 et 5 février 2010

Je vais à l'AG et aux
journées d'études de
Conservatoires de France

Face à la multiplicité des missions et aux mutations en cours, comment les personnels des conservatoires se situent-ils ? Quels ensembles aux identités multiples composent-ils ?

Conservatoires de

France invite les équipes pédagogiques et administratives des établissements d'enseignement artistique à mettre en commun leurs convictions et leurs incertitudes, leurs désirs et leurs manques.

A partir de témoignages d'acteurs de terrain, et à travers les analyses de personnalités invitées, il s'agira d'identifier les cartes dont nous disposons (ou devrions disposer) pour assurer aujourd'hui nos missions et évoluer ensemble vers celles de demain.

Bulletin d'inscription et
programme détaillé sur

www.conservatoires-france.com

4 et 5 février 2010
Les 20 ans de Conservatoires de France
Assemblée générale et journées d'études

Lieu : FIAP Jean Monnet
30, rue Cabanis, Paris 14e

Inscriptions : Philippe Defosse-Horridge,
pdefosse@cc-seinemauldre.fr



« Osons la polémique ! »

Laurent Brethome, jeune artiste-enseignant engagé témoigne de son parcours, de son métier, de son désir de jouer et d'enseigner. A travers des propos qui n'engagent que lui-même, il met en avant une certaine perception des conservatoires et du rôle que devrait y jouer l'enseignement du théâtre.

Je suis un enfant de la République. Sans les établissements publics de formation artistique, je ne ferais sûrement pas ce métier aujourd'hui. Issu d'un milieu peu aisé, j'ai trouvé au Conservatoire municipal de La Roche-sur-Yon, au Conservatoire national de région de Grenoble puis à l'École supérieure de la Comédie de Saint-Étienne des établissements avec de grands pédagogues qui m'ont permis de creuser un sillon dans ce métier.

Je viens d'avoir trente ans. Je suis titulaire du Diplôme d'État ainsi que du Certificat d'aptitude. J'enseigne au Conservatoire de Lyon et suis artiste associé au Conservatoire de Nantes.

En tant que metteur en scène, je suis artiste associé à deux scènes régionales, je dirige une compagnie en convention avec les institutions (État, Région et Ville en Pays de la Loire).

Je suis à la tête d'une entreprise du spectacle vivant qui salarie chaque année une quarantaine de personnes et exploite différentes formes à travers la France et à l'étranger.

Et je continue à jouer aussi...

Est-ce cela ma plus grande fierté ? Sont-ce ces différentes fonctions et titres qui me pousseraient à une certaine autosatisfaction ?

Ma plus grande fierté aujourd'hui est plutôt de défendre à travers la France ma condition d'artiste enseignant.

Quand à quinze ans, élève dans un conservatoire, on fait part de son désir d'enseigner... Si l'on est étudiant en

musique, on a le sentiment d'exprimer une envie partagée avec nombre de ses collègues... De même en danse (un jeune danseur prévoit déjà le temps où le corps n'obéira plus...). Mais si l'on est étudiant en théâtre, quand on fait part de son désir d'enseigner on vous traite de fou... Et l'on vous dit qu'on pourra penser à l'enseignement seulement quand vraiment on n'aura plus de travail ! Aujourd'hui je refuse du travail pour pouvoir enseigner. Je suis donc un artiste enseignant militant.

Tout fonctionne en rhizome...

Le comédien se nourrit du metteur en scène qui se nourrit du pédagogue qui se nourrit du comédien... La carrière artistique doit être indissociable de la carrière pédagogique...

Trop de jeunes professeurs avec un parcours artistique personnel peu développé... Trop de charlatans, de vieux profs poussiéreux que l'on range dans des salles-placards pour ne pas regarder les dégâts d'une pédagogie qui ne s'appuie que sur le passé... Ceux-là aussi m'ont donné envie de défendre l'idée d'une certaine exigence de la profession...

Les départements «Théâtre» sont petits et nouveaux. Ils inventent. Et donc remettent en cause. Tout à créer. Parfois à dépoussiérer.

Il y a aujourd'hui un vrai vent de fraîcheur dans les conservatoires grâce à la création des départements «théâtre».



PHOTO : SÉBASTIEN BACH

« Un vrai vent de fraîcheur entre dans les conservatoires grâce à la création des départements "théâtre" ».

Le théâtre, art à la périphérie de tous les autres, n'est plus simplement perçu comme une possibilité simpliste de déclamation de fables en lien avec trois notes de musique. Le théâtre est aujourd'hui un carrefour d'inventions utile à la transversalité et une alternative future à la perception poussiéreuse du seul mot «Conservatoire».

Osons la polémique...

J'aimerais que ce souffle nouveau souvent porté par le théâtre et la danse contamine un peu plus nos collègues de la musique... Attention pas de ségrégation ni de conclusion à l'emportepièce... Non... Un simple constat et une question : quel pourcentage d'artistes enseignants en musique ? Le monde bouge. Attention à ne pas rester immobile.

**Laurent Brethome,
artiste enseignant**